



Nations Unies

Rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-quatrième session
Supplément N° 20 (A/54/20)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-quatrième session
Supplément N° 20 (A/54/20)

**Rapport du Comité
des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**



Nations Unies • New York, 1999

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–18	1
A. Réunions des organes subsidiaires	2–3	1
B. Adoption de l'ordre du jour	4	1
C. Membres et participation	5–9	1
D. Débats	10–14	2
Bureau du Comité	10–14	2
E. Déclarations	15–18	2
II. Recommandations et décisions	19–126	3
A. Préparatifs, par le Comité préparatoire, de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)	19–36	3
1. Historique	19–26	3
2. Mesures prises par le Comité préparatoire	27–36	4
B. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trente-sixième session	37–86	5
1. Débris spatiaux	38–47	5
2. Programme des Nations Unies pour l'application des techniques spatiales et coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies	48–81	6
3. Travaux futurs du Sous-Comité scientifique et technique	82–86	10
C. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa trente-huitième session	87–117	11
1. Question de l'examen et de la révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace	88–91	11
2. Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens de l'utiliser de façon rationnelle et équitable, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications	92–100	11
3. Examen de l'état d'avancement des cinq instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique	101–106	12
4. Questions diverses	107–117	13

D.	Questions diverses	118–121	14
1.	Rapports au Comité	118–119	14
2.	Membres du Bureau	120–121	14
E.	Travaux futurs	122–125	14
F.	Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires	126	15

Annexes

I.	Ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique		16
A.	Ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique		16
B.	Ordre du jour du Sous-Comité juridique		18
II.	Mesures proposées pour donner suite à l'étude technique sur les débris spatiaux réalisée par le Sous-Comité scientifique et technique		20

Chapitre premier

Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa quarante-deuxième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 14 au 16 juillet 1999. Le Bureau du Comité était composé comme suit :

Président : M. U. R. Rao (Inde)
Vice-Président : M. Raimundo González (Chili)
Deuxième Vice-Président /
Rapporteur : M. Mohamed Aït Belaïd (Maroc)

Les transcriptions non éditées des séances du Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/T.456 à 461.

A. Réunions des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa trente-sixième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 22 au 26 février 1999, sous la présidence de M. Dietrich Rex (Allemagne). Son rapport a été publié sous la cote A/AC.105/719.

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa trente-huitième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 1er au 5 mars 1999, sous la présidence de M. Vladimír Kopal (République tchèque). Son rapport a été publié sous la cote A/AC.105/721. Les transcriptions non éditées des séances du Sous-Comité ont été publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T.613 à 621.

B. Adoption de l'ordre du jour

4. À sa séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du bureau.
3. Déclaration du Président.
4. Débat général.
5. Préparatifs, par le Comité préparatoire, de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).

6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trente-sixième session.
7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa trente-huitième session.
8. Questions diverses.
9. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

C. Membres et participation

5. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1472 A (XIV) du 12 décembre 1959, 1721 E (XVI) du 20 décembre 1961, 3182 (XXVIII) du 18 décembre 1973, 32/196 B du 20 décembre 1977, 35/16 du 3 novembre 1980 et 49/33 du 9 décembre 1994 et à la décision 45/315 du 11 décembre 1990, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des États Membres suivants : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba¹, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée¹, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Suède, Tchad, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam et Yougoslavie.

6. À ses 456e et 458e à 460e séances, le Comité a décidé d'inviter, sur leur demande, les représentants de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Bolivie, du Costa Rica, des Émirats arabes unis, de la Finlande, du Guatemala, du Luxembourg, de la Malaisie, de la Namibie, du Pérou, du Saint-Siège, de la Slovaquie, de Sri Lanka, de la Thaïlande et de la Tunisie à participer à sa quarante-deuxième session et à y faire des déclarations, le cas échéant, étant entendu que cette décision n'empêcherait pas l'acceptation d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces pays.

7. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont également assisté à la session.

8. Des représentants de l'Académie internationale d'astronautique (AIA), de l'Agence spatiale européenne (ESA), du

Comité de la recherche spatiale (COSPAR), de la Fédération internationale d'astronautique (FIA), de l'Organisation internationale de télécommunications spatiales (INTERSPOUTNIK), de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites, de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT) et de l'Union astronomique internationale (UAI) ont également participé à la session.

9. La liste des délégations et des représentants présents à la session a été publiée sous la cote A/AC.105/1999/XLII/INF/1. Les États membres du Comité ci-après ont assisté à la session : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Suède, Turquie, Ukraine, Venezuela et Viet Nam.

D. Débats

Bureau du Comité

10. À sa quarante et unième session, en 1998, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait été informé que M. Mouslim Kabbaj (Maroc) ne serait pas en mesure de terminer son mandat de deuxième Vice-Président/Rapporteur du Comité. Le Comité a rappelé que selon ce qui avait été convenu en 1997 quant à ses méthodes de travail et à celles de ses organes subsidiaires², lorsqu'un membre du Bureau ne pouvait pas terminer son mandat, le groupe régional auquel il appartenait devait présenter un candidat qui serait élu au début de la session suivant immédiatement l'expiration du mandat de ce membre du Bureau.

11. Le Comité a noté que ses membres avaient été informés, par une note verbale du 22 octobre 1998, que le Groupe des États africains avait nommé M. Mohamed Aït Belaïd (Maroc) comme candidat au poste de deuxième Vice-Président/Rapporteur du Comité. En outre, cette nomination avait été portée à l'attention du Sous-Comité scientifique et technique, à sa trente-sixième session, en 1999 (A/AC.105/719, par. 91).

12. À sa 456e séance, le Comité a élu M. Mohamed Aït Belaïd (Maroc) deuxième Vice-Président/Rapporteur pour le reste de la durée de ce mandat.

13. À sa trente-huitième session, en 1999, le Sous-Comité juridique avait été informé que M. Václav Mikulka (République tchèque) ne serait pas en mesure de terminer son mandat de Président du Sous-Comité juridique. Le Comité a rappelé que selon ce qui avait été convenu en 1997³, toute élection au sein d'un sous-comité afin de remplacer un membre du Bureau dans l'impossibilité de terminer son mandat, devait être approuvée rétroactivement par le Comité à sa session de la même année. Le Comité a noté que suivant la procédure convenue, le Sous-Comité juridique, à sa trente-huitième session, avait élu M. Vladimir Kopal (République tchèque) Président du Sous-Comité juridique pour le reste de la durée de ce mandat (A/AC.105/721, par. 2).

14. À sa 456e séance, le Comité a approuvé rétroactivement l'élection de M. Vladimir Kopal (République tchèque) à la présidence du Sous-Comité juridique pour le reste de la durée de ce mandat.

E. Déclarations

15. À ses 456e et 457e séances, le Comité a tenu un débat général au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Équateur (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Colombie, France, Allemagne, Grèce, République de Corée, Roumanie, Inde, Indonésie et États-Unis d'Amérique.

16. À la 456e séance, le Directeur du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration sur les activités du Bureau au cours de l'année écoulée, l'état des préparatifs en vue de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), ainsi que la documentation dont le Comité était saisi.

17. À sa 460e séance, le Comité a entendu un exposé du Spécialiste des applications des techniques spatiales du Bureau des affaires spatiales. À la 456e séance, le représentant de l'Institut américain de l'aéronautique et de l'astronautique (AIAA) a présenté une communication sur l'exposition spatiale organisée dans le cadre d'UNISPACE III.

18. Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité, à sa 461e séance, le 16 juillet 1999, a adopté son rapport à l'Assemblée générale contenant les recommandations et décisions ci-après.

Chapitre II

Recommandations et décisions

A. Préparatifs, par le Comité préparatoire, de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

1. Historique

19. Le Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) a noté que, dans sa résolution 53/45 du 3 décembre 1998, l'Assemblée générale s'était félicitée que la Conférence soit convoquée à l'Office des Nations Unies à Vienne du 19 au 30 juillet 1999 en tant que session extraordinaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ouverte à la participation de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité préparatoire a également noté qu'au paragraphe 22 de la résolution 53/45 l'Assemblée avait approuvé les recommandations que le Comité préparatoire a faites à sa session de 1998 et figurant dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa quarante et unième session⁴, et avait prié le Comité préparatoire, le Comité consultatif et le secrétariat exécutif de s'acquitter de leurs fonctions conformément à ces recommandations.

20. Le Comité préparatoire a noté, que conformément au paragraphe 18 de la résolution 53/45 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif avait convoqué de nouveau le Groupe de travail plénier, sous la présidence d'Ulrike Butschek (Autriche), afin de l'aider à mettre la dernière main aux préparatifs d'UNISPACE III. Le Comité préparatoire a également noté que la Présidente avait bénéficié du concours de Latha Reddy (Inde) pour la coordination des travaux liés aux questions d'organisation concernant UNISPACE III.

21. Le Comité préparatoire a aussi noté que le Groupe de travail plénier avait été saisi d'une note du Secrétariat (A/CONF.184/PC/1) contenant le texte révisé du projet de rapport complet, qui avait été établi sur la base des observations détaillées faites par le Comité préparatoire à sa session de 1998, et des textes révisés du projet de Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain et du résumé analytique du projet de rapport. Le Groupe de travail plénier avait été également saisi de documents contenant les recommandations des conférences préparatoires régionales pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Afrique et le Moyen-Orient (A/CONF.184/PC/L.5), ainsi que pour l'Amérique latine et

les Caraïbes et l'Europe orientale (A/CONF.184/PC/L.5/Add.1). Il avait été aussi saisi d'un rapport du Secrétariat sur des questions d'organisation liées à la tenue d'UNISPACE III (A/CONF.184/PC/L.4) et de documents de séance (A/CONF.184/PC/CRP.12 et Add.1) établis par le Secrétariat, contenant des renseignements complémentaires et actualisés destinés à ce rapport.

22. Concernant l'élaboration du projet de rapport d'UNISPACE III, le Groupe de travail plénier avait examiné chapitre par chapitre le texte révisé du projet de rapport. Sur la base des observations et des propositions qui y avaient été faites, il avait préparé un projet révisé de la Déclaration de Vienne (A/CONF.184/PC/CRP.18/Rev.1), auquel seraient annexées toutes les recommandations des conférences régionales préparatoires à UNISPACE III. Le Groupe de travail était convenu que le secrétariat exécutif devrait, sur la base des observations qu'il avait faites, réviser le projet de Déclaration de Vienne et finir d'élaborer le projet de rapport bien avant la session de 1999 du Comité préparatoire, en vue de sa distribution à tous les États Membres.

23. Le Comité préparatoire a noté que le Groupe de travail plénier avait fait des recommandations sur des questions concernant l'organisation d'UNISPACE III, notamment la répartition des postes du Bureau, la constitution d'un groupe de rédaction, la répartition des points de l'ordre du jour et le calendrier des travaux des séances plénières ainsi que de la Commission I et de la Commission II de même que les dispositions concernant les activités du Forum technique (A/AC.105/719, annexe II, par. 12 à 17).

24. Le Comité préparatoire a également noté que le Comité consultatif avait, à sa session de 1999, adopté le rapport du Groupe de travail plénier et avait noté que le rapport offrait au Comité préparatoire un cadre lui permettant de mettre au point définitivement la préparation d'UNISPACE III (A/AC.105/719, par. 17).

25. Le Comité préparatoire a aussi noté qu'à sa trente-huitième session en 1999, le Sous-Comité juridique avait examiné le texte de la partie de chapitre intitulée «Droit international de l'espace» du texte révisé du projet de rapport d'UNISPACE III (A/CONF.184/PC/1) et avait formulé des observations à cet égard. Le Sous-Comité juridique était convenu que ces observations devraient être reprises dans le projet de rapport final complet qui devait être établi par le Secrétariat. Il était également convenu que les observations faites lors de sa trente-huitième session au sujet du paragraphe 323 du texte révisé du projet de rapport devraient être portées à l'attention du Comité préparatoire (A/AC.10/721, par. 69 à 71).

26. Le Comité préparatoire a noté que l'Assemblée générale avait convenu, au paragraphe 27 de la résolution 53/45, que les consultations préalables à la Conférence entre tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient être menées le 18 juillet 1999 sur les lieux d'UNISPACE III, dans les limites des ressources existantes, et avait demandé au Comité préparatoire de faire rapport, durant les consultations, sur les travaux qu'il avait effectués. Le Comité préparatoire a noté que ses recommandations relatives aux questions d'organisation et de procédure en relation avec UNISPACE III seraient reflétées dans un document que le Secrétariat établirait, pour examen, à l'intention des consultations préalables à la Conférence pour examen.

2. Mesures prises par le Comité préparatoire

27. Le Comité préparatoire, ayant examiné les recommandations formulées par le Comité consultatif, a approuvé le rapport du Groupe de travail plénier (A/AC.105/719, annexe II). Le Comité préparatoire a estimé que le rapport du Groupe de travail lui fournissait la base nécessaire pour s'acquitter des fonctions dont l'avait chargé l'Assemblée générale au paragraphe 22 de la résolution 53/45.

a) Élaboration du projet de rapport

28. Le Comité préparatoire était saisi d'une note du Secrétariat (A/CONF.184/3 et Corr.1) contenant le texte du projet de rapport d'UNISPACE III, qui avait été révisé par le Secrétariat sur la base des observations faites par le Comité consultatif à sa session de 1999. Le texte reflétait aussi les observations formulées par le Sous-Comité juridique à sa trente-huitième session, en 1999, sur la partie de chapitre intitulée "Droit international de l'espace" figurant dans une précédente version du projet de rapport (A/CONF.184/PC/1). Le Comité préparatoire était également saisi d'un document de séance (A/CONF.184/PC/CRP.22) contenant les observations formulées par le Sous-Comité juridique sur des éléments de texte non inclus dans cette partie de chapitre, ainsi que les corrections techniques apportées par l'Association européenne pour l'Année internationale de l'espace.

29. Le Comité préparatoire a examiné, chapitre par chapitre, le texte du projet de rapport figurant dans la note du Secrétariat (A/CONF.184/3 et Corr.1). Il a estimé que le texte révisé figurant dans ce document, accompagné des observations pertinentes formulées à sa session de 1999, devrait être adressé à UNISPACE III pour examen.

b) Organisation

30. En ce qui concerne les postes du bureau de la Conférence, le Comité préparatoire était saisi d'une note verbale datée du 12 juillet 1999 émanant de la Fédération de Russie, laquelle informait le Bureau des affaires spatiales que M. Youri Koptev ne serait pas en mesure de s'acquitter de ses fonctions de vice-président de la Commission I. Le Comité préparatoire a noté que la candidature de M. Koptev à ce poste avait été recommandée par le Comité consultatif comme candidat à ce poste. Le Comité préparatoire a approuvé la nomination de M. Alexandre V. Yakovenko (Fédération de Russie) au poste de vice-président de la Commission I et décidé que le bureau de la Conférence devrait être composé comme suit : pour la Conférence plénière, M. U. R. Rao (Inde), Président, M. Raimundo González (Chili), Vice-Président, et M. Mohamed Aït Belaïd (Maroc), Rapporteur général; pour la Commission I, M. Dietrich Rex (Allemagne), Président, M. Alexandre V. Yakovenko (Fédération de Russie), Vice-Président et M. R. A. Boroffice (Nigéria), Vice-Président/Rapporteur; et pour la Commission II, M. Shunji Murai (Japon), Président, M. Vladimir Kopal (République tchèque), Vice-Président, et M. Luiz Gylvan Meira Filho (Brésil), Vice-Président/Rapporteur; enfin, pour le Forum technique, M. Peter Jankowitsch (Autriche), Président.

31. Eu égard à la composition du Groupe de rédaction – lequel serait présidé par le Rapporteur général de la Conférence plénière et comporterait deux représentants de chacun des cinq groupes régionaux choisis sur la base des recommandations formulées par le Comité consultatif (A/AC.105/719, annexe II, par. 14), le Comité préparatoire est également convenu que le Groupe de rédaction serait composé comme suit : M. Dawlat Hassen (Égypte) et M. Mongezi Tshongweni (Afrique du Sud) pour l'Afrique; M. Sridhara Murthy (Inde) et M. Mazlan Othman (Malaisie) pour l'Asie et le Pacifique; M. Dumitru Dorin Prunariu (Roumanie) et M. Arif Mehdiyev (Azerbaïdjan) pour l'Europe orientale; Mme Alejandra Bonilla (Colombie) et M. Héctor Raúl Peláez (Argentine) pour l'Amérique latine et les Caraïbes; et Mme Gabriella Venturini (Italie) et Mme Lynne F. H. Cline (États-Unis d'Amérique) pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

32. Le Comité préparatoire est convenu que les rapporteurs de la Commissions I et de la Commission II devraient aussi être les vice-présidents de ces organes. Le Comité préparatoire a recommandé de modifier le texte du paragraphe 1 de l'article 7 du Règlement intérieur provisoire d'UNISPACE III (A/CONF.184/2) de façon à refléter cette décision. Ayant approuvé les recommandations du Comité consultatif sur la participation des organisations nationales et sur les déclara-

tions qui pourront être faites par les organisations internationales à vocation spatiale ne bénéficiant pas de statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale ou du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/719, annexe II, par. 16 et 19), le Comité préparatoire est convenu de modifier le texte des articles 15 et 16 du règlement intérieur provisoire en fonction de ces recommandations.

c) Contributions volontaires

33. Le Comité préparatoire a noté avec satisfaction que le Gouvernement autrichien, la province de Styrie, la ville de Graz et la ville de Vienne avaient fourni une aide financière importante, en fournissant des salles à l'Austria Center Vienna, en détachant un administrateur auxiliaire auprès du Bureau des affaires spatiales, en coparrainant des activités du Forum technique, en particulier du Forum de la génération spatiale en fournissant une aide financière aux participants venus de pays en développement et en organisant des activités sociales pour les participants à UNISPACE III. Le Comité préparatoire a également pris note avec reconnaissance des contributions du Gouvernement français, de l'Organisation indienne de recherche spatiale, de l'Agence nationale japonaise pour le développement spatial et de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère des États-Unis d'Amérique, qui ont bien voulu détacher des spécialistes afin de renforcer les capacités du secrétariat exécutif en vue de la préparation et du service d'UNISPACE III. Enfin, le Comité préparatoire a pris note avec satisfaction des contributions en espèces et en nature du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Centre national d'études spatiales français, du Centre spatial national britannique et de l'ESA, ainsi que de l'AIAA, d'Austrian Aerospace, d'Austrian Airlines, d'Austrospace, de la société Boeing, d'Imax Filmtheater, de Lockheed Martin Space Operations, de Mobilkom Austria, d'Optikhaus Binder et de Saab Ericsson Aerospace, qui ont permis au secrétariat exécutif de financer l'organisation du Forum de la génération spatiale, de publier le programme définitif, d'imprimer les affiches, de louer des installations de conférence et d'apporter une aide financière aux participants des pays en développement.

34. Le Comité préparatoire a noté que la question de la participation des pays les moins avancés avait été abordée par la Quatrième Commission de l'Assemblée générale lors de la cinquante-troisième session de celle-ci. Le Comité préparatoire a noté avec satisfaction que les contributions volontaires avaient permis au secrétariat exécutif de fournir une aide financière aux délégations des pays les moins avancés ainsi

qu'à des personnes venant de pays en développement qui souhaitaient participer aux activités du Forum technique.

d) Activités consécutives à UNISPACE III

35. Le Comité préparatoire est convenu que le secrétariat exécutif devrait préparer, pour présentation à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, un rapport sur les questions relatives à l'organisation d'UNISPACE III, afin de fournir aux autres entités du système des Nations Unies des lignes directrices sur l'utilisation des ressources disponibles pour organiser une conférence sur des questions d'intérêt général.

36. Le Comité préparatoire a recommandé que le Groupe de travail plénier soit convoqué de nouveau par le Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-septième session, en l'an 2000, afin d'aider ce dernier à planifier ses activités futures en fonction des recommandations d'UNISPACE III.

B. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trente-sixième session

37. Le Comité a pris note en l'appréciant du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trente-sixième session (A/AC.105/719), qui présentait les résultats de ses délibérations sur les questions que l'Assemblée générale lui avait renvoyées par sa résolution 53/45.

1. Débris spatiaux

38. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 53/45, le Sous-Comité scientifique et technique avait continué d'examiner en priorité le point de l'ordre du jour relatif aux débris spatiaux. Le Comité a pris note des délibérations du Sous-Comité sur les débris spatiaux, telles que consignées dans son rapport (A/AC.105/719, par. 19 à 42).

39. Le Comité a estimé, comme le Sous-Comité scientifique et technique, que l'examen de la question des débris spatiaux était important et qu'une coopération internationale s'imposait pour renforcer des stratégies appropriées et financièrement réalisables, susceptibles de réduire au minimum l'impact potentiel de débris spatiaux sur les futures missions spatiales. Le Comité est aussi convenu que les États Membres devraient accorder davantage d'attention au problème de la collision d'objets spatiaux, y compris d'objets équipés de sources d'énergie nucléaires, avec des débris spatiaux, et à d'autres aspects de la question des débris spatiaux, conformément au paragraphe 31 de la résolution 53/45 (A/AC.105/719, par. 20 et 21). Le Comité a également conclu

que la recherche nationale sur les débris spatiaux devrait être poursuivie.

40. Le Comité a noté avec satisfaction qu'à l'invitation du Sous-Comité scientifique et technique, un représentant du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux (IADC) avait présenté un exposé technique sur les méthodes de réduction des débris spatiaux. Le Comité a estimé, comme le Sous-Comité scientifique et technique, que l'IADC devrait être invité à présenter un exposé technique sur ses travaux à la trente-septième session du Sous-Comité (A/AC.105/719, par. 25).

41. Le Comité a noté avec satisfaction que le Sous-Comité scientifique et technique avait achevé ses travaux conformément au plan de travail pluriannuel qu'il avait adopté à sa trente-deuxième session pour traiter des sujets particuliers relatifs aux débris spatiaux pendant la période 1996-1998. Il a noté, en particulier, que le Sous-Comité avait adopté son projet de rapport technique sur les débris spatiaux (A/AC.105/707), qui incorporait les modifications techniques et amendements proposés pendant la période intersessions, ainsi que les changements proposés par le groupe de rédaction pendant la trente-sixième session du Sous-Comité (A/AC.105/719, par. 35).

42. Le Comité a noté avec satisfaction que le Sous-Comité lui avait soumis le texte final de son rapport technique sur les débris spatiaux (A/AC.105/720). Il a recommandé que ce rapport soit largement diffusé, notamment lors de la Conférence UNISPACE III et de la trente-neuvième session du Sous-Comité juridique en 2000, ainsi qu'après d'entités internationales telles que le COSPAR, l'AIA, la FIA et l'IADC et lors de réunions scientifiques comme les congrès annuels de la FIA.

43. Le Comité est convenu que l'adoption du rapport technique sur les débris spatiaux à la trente-sixième session du Sous-Comité constituait une étape importante. Il est aussi convenu, qu'en raison de la complexité de la question des débris spatiaux il devait en poursuivre l'examen pour que l'on acquière une meilleure connaissance du problème. Il est convenu par ailleurs que l'IADC, en sa qualité de spécialiste mondial des débris spatiaux, devrait continuer à informer le Sous-Comité sur la question chaque année, que le Sous-Comité devrait évaluer l'efficacité des méthodes actuelles de réduction des débris et la mesure dans laquelle elles étaient appliquées et que les efforts visant à modéliser et à caractériser l'environnement des débris devraient se poursuivre. Le rapport technique devrait être revu, selon les besoins, et actualisé au fur et à mesure des avancées technologiques et de l'amélioration des connaissances techniques sur l'environnement des débris spatiaux.

44. Le Comité est convenu que le Sous-Comité devrait examiner à sa trente-septième session les normes de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et les recommandations de l'IAAC concernant l'élimination de satellites en orbite géosynchrone à la fin de leur vie utile. La question pourrait être étendue à l'élimination des étages supérieurs utilisés pour atteindre les orbites géosynchrones et aux problèmes des débris associés aux orbites de transfert géosynchrones. Le Comité a recommandé que, pour faciliter cet examen par le Sous-Comité, le Secrétariat réunisse des données pertinentes sur les objets spatiaux en orbite géosynchrone.

45. De l'avis de certaines délégations, attendu que le Sous-Comité scientifique et technique a achevé le plan de travail pluriannuel et le rapport technique sur les débris spatiaux, le Comité devrait demander au Sous-Comité juridique d'envisager de présenter ses vues sur l'applicabilité aux débris spatiaux des traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique en vigueur, comme il est proposé dans le document de travail (A/AC.105/L.221 et Corr.1) présenté par la France au nom des pays suivants : Allemagne, Autriche, Canada, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède, et reproduit à l'annexe II du présent rapport. D'autres délégations ont estimé que le moment n'était pas encore venu pour que le Sous-Comité juridique aborde la question des débris spatiaux et que ce débat devrait être reporté au moins jusqu'à ce que les États Membres et les organisations et entreprises ayant des compétences en matière spatiale aient analysé en profondeur le rapport technique.

46. L'avis a été exprimé qu'il faudrait élaborer une base de données sur les débris spatiaux.

47. Le Comité est convenu que le Sous-Comité scientifique et technique devrait poursuivre l'examen de la question des débris spatiaux, à titre prioritaire, à sa trente-septième session.

2. Programme des Nations Unies pour l'application des techniques spatiales et coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies

a) Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

48. À l'ouverture des délibérations sur le sujet, le Spécialiste des applications des techniques spatiales a présenté des activités en cours et prévues au titre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales durant la période 1998-1999. Le Comité l'a remercié de l'efficacité avec laquelle il avait exécuté les activités du

Programme en employant au mieux les ressources limitées dont il disposait et, en particulier, de l'organisation des conférences régionales préparatoires à UNISPACE III.

49. Le Comité a pris note des activités du Programme décrites dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/719, par. 47 à 57). Il a constaté avec satisfaction que l'exécution des activités prévues pour 1999 avait encore progressé.

i) Conférences, stages de formation et ateliers des Nations Unies

50. En ce qui concerne les ateliers, stages de formation et conférences des Nations Unies organisés au premier semestre de 1999, le Comité a exprimé sa gratitude :

a) Au Gouvernement roumain ainsi qu'à l'ESA, pour avoir coparrainé la Conférence régionale pour l'Europe orientale préparatoire à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, accueillie par l'Agence spatiale roumaine et tenue à Bucarest du 25 au 29 janvier 1999;

b) Au Gouvernement jordanien ainsi qu'à l'ESA, pour avoir coparrainé l'Atelier sur les sciences spatiales fondamentales qui s'est tenu à Mafraq (Jordanie) du 13 au 17 mars 1999;

c) À l'AIAA, pour avoir organisé l'Atelier sur la coopération spatiale internationale pour la solution des problèmes mondiaux, qui s'est tenu aux Bermudes du 11 au 15 avril 1999;

d) Au Gouvernement suédois, représenté par l'Agence suédoise pour le développement international, pour avoir coparrainé le neuvième Stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de la télédétection, qui s'est tenu à Stockholm et Kiruna (Suède), du 3 mai au 11 juin 1999.

51. Le Comité a approuvé le programme d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de conférences des Nations Unies prévus pour le deuxième semestre de 1999, y compris ceux qui sont indiqués ci-après, et qui figurent dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/715, annexe IV) :

a) Conférence ONU/Chine/ESA sur les applications des techniques spatiales pour la promotion d'une agriculture durable, qui doit se tenir à Beijing du 14 au 17 septembre 1999;

b) Deuxième Atelier Nations Unies/Espagne sur le système de satellites d'aide, de recherche et de sauvetage d'urgence des navires en détresse, qui doit se tenir à Maspalomas, Grande Canarie (Espagne), en septembre 1999;

c) Atelier ONU/FIA sur l'espace envisagé comme faisant partie intégrante du développement durable, coparrainé par l'ESA et la Commission européenne et organisée en coopération avec le Gouvernement néerlandais et l'Institut international des levés aérospatiaux et sciences de la Terre, qui doit se tenir à Amsterdam et Enschede (Pays-Bas) du 30 septembre au 3 octobre 1999;

d) Atelier régional (en anglais) sur le rôle du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour les pays d'Afrique anglophone dans le développement national et régional, qui se tiendra à Ile-Ife (Nigéria) en septembre 1999;

e) Présentation des résultats d'UNISPACE III à la deuxième Conférence ministérielle pour l'Asie et le Pacifique sur les applications des techniques spatiales pour le développement durable, qui doit se tenir à New Delhi du 15 au 20 novembre 1999.

52. Le Comité a approuvé le programme suivant d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de conférences prévus pour 2000 :

a) Dixième Stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de la télédétection;

b) Atelier ONU/ESA/COSPAR sur les techniques d'analyse des données, qui doit se tenir en Inde;

c) Colloque ONU/Autriche sur la technologie spatiale et le développement, qui doit se tenir à Graz (Autriche);

d) Atelier ONU/FIA sur la technologie spatiale présentant un intérêt pour les pays en développement, qui doit se tenir à Rio de Janeiro (Brésil);

e) Neuvième Atelier ONU/ESA sur les sciences spatiales fondamentales : satellites et réseaux de télescopes – outils de participation mondiale à l'étude de l'univers, qui doit se tenir à Toulouse du 13 au 16 juin 2000.

53. Le Comité a noté que d'autres activités seraient organisées sous les auspices du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en fonction des recommandations d'UNISPACE III.

54. Le Comité a noté avec satisfaction que le Gouvernement autrichien avait versé 22 000 dollars et l'ESA 85 000 dollars pour financer les activités du Programme.

55. Le Comité a noté avec reconnaissance le fait que les pays hôtes et certaines entités avaient offert les services de spécialistes pour faire office d'instructeurs et de conférenciers dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Il a également noté qu'une aide, financière ou autre, avait été ou serait apportée

au Programme par le Département de géographie physique de l'Université de Stockholm en Suède; Centro Espacial de Canarias de l'Instituto Nacional de Técnica Aeroespacial d'Espagne; l'Institut d'astronomie de sciences spatiales de l'Université Al al-Bayt en Jordanie; le Ministère des sciences et de la technologie et le Ministère de l'agriculture de la Chine; l'Agence spatiale roumaine; et SSC Satellitbild, en Suède.

*ii) Bourses de longue durée
pour une formation approfondie*

56. Le Comité a remercié l'ESA, qui a offert cinq bourses de formation et le Gouvernement chinois, qui en a offert deux, dans différents domaines liés aux activités spatiales pour la période 1998-1999. La liste récapitulative des bourses offertes pour la période 1998-1999 ainsi que des pays dont les candidats en ont bénéficié figure dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/715, annexe II).

57. Le Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales ainsi que dans le cadre de projets d'application en offrant des bourses de longue durée, et il a instamment prié les États Membres d'offrir de telles possibilités dans leurs établissements spécialisés.

iii) Services consultatifs techniques

58. Le Comité a noté que le Programme avait fourni des services consultatifs pour les applications des techniques spatiales à l'appui de projets régionaux, comme il est indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/715, par. 20 à 35) :

a) Assistance en matière de développement comme en matière opérationnelle au Conseil Asie-Pacifique des communications par satellite;

b) Collaboration avec plusieurs pays d'Afrique pour l'exécution du projet de réseau coopératif d'information reliant les scientifiques, enseignants, cadres et responsables en Afrique (COPINE), conformément à l'une des recommandations de la Conférence régionale des Nations Unies sur les techniques spatiales au service du développement durable en Afrique, tenue à Dakar du 25 au 29 octobre 1993, et concernant la nécessité de mettre d'urgence en place un réseau efficace de télécommunications entre professionnels et scientifiques africains et européens aux niveaux national, continental et intercontinental;

c) Collaboration avec l'ESA pour les activités de suivi de la série d'ateliers sur les sciences spatiales fonda-

mentales et sur l'utilisation des données d'observation de la Terre;

d) Suivi de la série de stages internationaux ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de la télédétection;

e) Contribution à la proposition du Comité des satellites d'observation de la Terre (CEOS) concernant la stratégie intégrée d'observation.

*iv) Promotion du développement de la coopération
dans le domaine des sciences
et des techniques spatiales*

59. Le Comité a noté que l'ONU collaborait avec des organismes internationaux spatiaux en vue de promouvoir l'échange de données d'expérience sur les activités spatiales. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait coparrainé l'Atelier ONU/FIA sur l'expansion du nombre d'utilisateurs des techniques spatiales dans les pays en développement, tenu à Melbourne (Australie) en septembre 1998, à l'occasion du quarante-neuvième Congrès de la FIA, auquel des participants des pays en développement ont également pris part.

60. Le Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait coparrainé la participation de scientifiques de pays en développement à la trente-deuxième Assemblée scientifique du COSPAR, tenue à Nagoya (Japon) du 12 au 19 juillet 1998.

61. Le Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales coparrainerait la participation de scientifiques de pays en développement à l'Atelier ONU/FIA consacré à l'espace considéré comme faisant partie intégrante du développement durable, qui serait organisé à Amsterdam et Enschede (Pays-Bas) du 30 septembre au 3 octobre 1999, à l'occasion du cinquantième Congrès de la FIA, lequel se tiendrait du 4 au 8 octobre 1999, et auquel prendraient part les participants à l'Atelier.

b) Service international d'information spatiale

62. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait poursuivi le développement de sa page d'accueil sur Internet (<http://www.un.or.at/OOSA/index.html>), qui permet d'accéder à la fois aux sources d'informations disponibles dans le système des Nations Unies et à des bases de données extérieures.

63. Le Comité a noté avec satisfaction la publication du document intitulé : *Seminars of the United Nations Programme on Space Applications: Selected Papers on Remote*

Sensing, Space Science and Information Technology (A/AC.105/711).

64. Le Comité a noté avec satisfaction la publication d'une brochure intitulée *Space for Development*, qui donnait une description détaillée des activités passées et en cours du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ainsi qu'une indication de ses activités futures.

c) Coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies et coopération interinstitutions

65. Le Comité a noté que l'Assemblée générale, au paragraphe 24 de sa résolution 53/45, avait invité tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales qui mènent des activités spatiales, à contribuer activement à la réalisation des objectifs d'UNISPACE III.

66. Le Comité a souligné une nouvelle fois la nécessité d'assurer en permanence des consultations et une coordination dans le domaine des activités spatiales entre les organismes des Nations Unies afin d'éviter des chevauchements d'activités. Il a noté également que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait renforcer la coordination avec des activités régionales telles que le Programme régional d'application des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

67. Le Comité a noté avec satisfaction que la dix-neuvième session de la réunion interinstitutions sur les activités spatiales s'était tenue à l'Office des Nations Unies à Vienne les 2 et 3 juin 1998 et qu'il était saisi du rapport de la réunion (A/AC.105/701) ainsi que de celui du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace : Programme de travail pour 1998, 1999 et les années suivantes (A/AC.105/700).

68. Le Comité a noté que les sessions de la réunion interinstitutions sur les activités spatiales continueraient d'être accueillies chaque année par le Bureau des affaires spatiales à l'Office des Nations Unies à Vienne avant les sessions du Sous-Comité scientifique et technique, sans préjudice d'une invitation par un organisme qui souhaiterait accueillir la session à son siège. Il a noté par ailleurs que la vingtième session était prévue du 2 au 4 février 2000 à Vienne et qu'elle traiterait, entre autres, de la coordination des activités en rapport avec le plan d'action adopté lors de la Conférence UNISPACE III.

d) Coopération régionale et interrégionale

69. Le Comité s'est félicité des efforts constants déployés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, conformément à la résolution 45/72 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1990, pour conduire les actions entreprises sur ce plan en vue d'établir des centres régionaux pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales dans des établissements d'enseignement nationaux ou régionaux existant dans les pays en développement. Il a noté par ailleurs qu'une fois établi, chaque centre pourrait se développer et s'intégrer à un réseau qui pourrait traiter d'éléments précis dans les institutions compétentes pour les techniques spatiales de chaque région.

70. Le Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, avait approuvé les recommandations du Comité tendant à ce que ces centres soient mis en place dans les meilleurs délais sur la base de l'affiliation à l'Organisation des Nations Unies, affiliation qui leur donnerait la notoriété indispensable et leur permettrait d'attirer des donateurs et d'établir des relations scientifiques avec des institutions nationales et internationales dans le domaine de l'espace.

71. Le Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 53/45, avait noté avec satisfaction que, conformément au paragraphe 30 de sa résolution 50/27, le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique avait poursuivi son programme de formation en 1998 et que d'importants progrès avaient été réalisés dans l'établissement de centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales dans les autres régions.

72. Le Comité a noté avec satisfaction que le septième stage de formation d'une durée de neuf mois consacré aux télécommunications par satellite, du Centre pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, avait commencé le 1er juillet 1999 au Centre des applications spatiales à Ahmedabad (Inde) et durerait jusqu'au 31 mars 2000.

73. Le Comité a recommandé que les États Membres concernés d'Asie et du Pacifique poursuivent leurs consultations avec l'aide du Bureau des affaires spatiales, en vue de transformer le Centre pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique en réseau d'antennes subsidiaires.

74. Le Comité a noté avec satisfaction que le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour les pays d'Afrique francophone avait été inauguré le 24 octobre 1998 au Maroc. Il a également noté avec satisfaction : a) que ce centre organiserait une première session de

formation, consacrée à la télédétection et aux systèmes d'information géographique en janvier 2000, et une deuxième session, consacrée aux télécommunications spatiales au printemps 2000; b) que le Centre régional avait aussi préparé un questionnaire à envoyer aux États Membres, et à remplir par des scientifiques et des institutions spécialisées, et que les renseignements ainsi obtenus seraient incorporés dans un annuaire répertoriant les capacités en sciences et techniques spatiales en Afrique; c) que le Centre régional prévoyait d'organiser un atelier sur son orientation scientifique en vue d'identifier les besoins des pays africains dans le domaine des sciences et des techniques spatiales, et que cet atelier se tiendrait avant la réunion ordinaire du Conseil d'administration du Centre, qui devrait avoir lieu fin octobre-début novembre.

75. Le Comité s'est aussi félicité de l'inauguration, le 24 novembre 1998, au Nigéria, du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour les pays d'Afrique anglophone. Un rapport sur les activités proposées, conçues pour commencer en mars 1999, ainsi que sur d'autres questions concernant le Centre régional, serait examiné lors de la reprise de la session du Conseil d'administration en septembre 1999.

76. Le Comité a noté avec satisfaction que le Centre régional pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dont les locaux seraient installés à la fois au Brésil et au Mexique, devait être officiellement inauguré en 1999 et qu'en prévision de l'ouverture de ce campus au Brésil, l'Institut national brésilien de la recherche spatiale avait entrepris un certain nombre d'activités à l'intention des États de la région, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/715, par. 12).

77. Le Comité a noté que des missions avaient été dépêchées en Jordanie et en République arabe syrienne du 24 juin au 1er juillet 1998 afin d'évaluer la possibilité de créer un centre régional pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour l'Asie occidentale et que l'on mettrait la dernière main à leurs rapports en consultation avec les autorités des deux pays, en vue de choisir un pays d'accueil pour le Centre.

78. Le Comité a noté qu'une mission s'était rendue en Bulgarie, en Grèce, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie et en Turquie du 24 novembre au 7 décembre 1998 pour réaliser une étude technique et établir un rapport susceptible d'être utilisé afin de déterminer un cadre pour l'exploitation d'un réseau d'institutions d'enseignement et de recherche dans le domaine des sciences et techniques spatiales pour les pays de l'est et du sud-est de l'Europe. Il a également noté que le comité directeur du réseau s'était réuni en février 1999 afin

de poursuivre l'étude des procédures du fonctionnement du réseau.

79. Le Comité a noté que le projet COPINE serait un excellent forum d'échange des informations nécessaires afin d'encourager les progrès en matière de soins de santé, d'agriculture, d'éducation, de science et de technologie ainsi que pour la gestion et l'étude des ressources naturelles et de l'environnement en Afrique. Il a estimé qu'une telle coopération aurait des retombées à long terme pour les pays d'Afrique participants et contribuerait au développement économique de la région. Il a également noté que lors de la réunion qu'il a tenue à Londres le 27 avril 1998, le Conseil d'administration provisoire de COPINE avait formulé des conclusions et des recommandations concernant l'avenir du projet (A/AC.105/715, par. 21) et que le Bureau des affaires spatiales poursuivait les consultations avec un certain nombre de pays intéressés en vue de la mise en œuvre du projet.

80. Le Comité a noté avec satisfaction que les conférences régionales préparatoires à UNISPACE III avaient contribué à encourager la coopération régionale et interrégionale.

81. Le Comité a insisté sur l'importance de la coopération régionale et internationale pour que tous les pays puissent profiter des retombées des techniques spatiales en s'engageant dans des activités telles que la réalisation en commun de charges utiles ou la diffusion d'informations sur les retombées des techniques spatiales, en assurant la compatibilité des systèmes spatiaux et en offrant des capacités de lancement pour un coût raisonnable.

3. Travaux futurs du Sous-Comité scientifique et technique

82. Le Comité a noté avec satisfaction que le thème de réflexion pour la trente-septième session du Sous-Comité scientifique et technique devrait être «Commercialisation des applications des techniques spatiales: nouveaux débouchés». Il a aussi noté que le COSPAR et la FIA devraient être invités, en liaison avec les États Membres, à organiser un colloque avec une participation aussi large que possible pendant la première semaine de la trente-septième session du Sous-Comité, en complément des débats consacrés au thème de réflexion (A/AC.105/719, par. 81).

83. Le Comité a rappelé qu'il avait convenu, à sa quarante et unième session, que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique organiseraient lors de leurs sessions respectives en 2000 des communications consacrées aux nouveaux systèmes de lanceurs, afin de mieux appréhender cette question⁵.

84. Conformément au plan de travail quadriennal du Sous-Comité scientifique et technique, que l'Assemblée générale

avait approuvé au paragraphe 16 de sa résolution 53/45, s'agissant de l'examen du point de l'ordre du jour concernant l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, le Comité a prié le Secrétariat d'inviter les États Membres et les organisations internationales à soumettre au Sous-Comité à sa trente-septième session, en 2000, des informations sur les procédés et les normes techniques utilisés au sol qui pourraient être applicables aux sources d'énergie nucléaires dans l'espace, y compris les différences entre ces dernières et les sources d'énergie nucléaire au sol.

85. Le Comité a examiné la proposition que l'Allemagne a présentée au Sous-Comité scientifique et technique au nom de l'Autriche, du Canada, de la Chine, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Italie, du Japon, du Maroc, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Turquie, dans un document de travail intitulé : « Proposition de révision de l'ordre du jour des sessions du Sous-Comité scientifique et technique postérieures à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique » (A/AC.105/C.1/L.227).

86. Après avoir examiné cette proposition, le Comité est convenu d'adopter une structure révisée de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique et les projets d'ordre du jour provisoires des sessions de 2000 et 2001 du Sous-Comité, qui figurent à la section A de l'annexe I du présent rapport.

C. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa trente-huitième session

87. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa trente-huitième session (A/AC.105/721), qui contenait les résultats de ses délibérations sur les points qui lui avaient été assignés par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/45.

1. Question de l'examen et de la révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

88. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 53/45 et comme il ressortait du rapport du Sous-Comité juridique (A/AC.105/721, par. 19 à 25), ce dernier avait examiné la question de l'examen et de la révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie

nucléaires dans l'espace, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/68 en date du 14 décembre 1992.

89. Le Comité est convenu que les principes resteraient valides pour le moment et que le Sous-Comité scientifique et technique devrait examiner la nécessité d'une révision à la lumière de l'évolution de la technologie avant que le Sous-Comité juridique ou le Comité ne procède à une révision effective.

90. Le Comité a adopté la recommandation du Sous-Comité juridique (A/AC.105/721, par. 22), tendant à ce que le Groupe de travail sur le point 3 suspende l'examen des principes lors de sa trente-neuvième session, en attendant les conclusions des travaux du Sous-Comité scientifique et technique, sans préjudice de la possibilité de réunir de nouveau le Groupe de travail si le Sous-Comité juridique jugeait que des progrès suffisants avaient été faits à la trente-septième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2000.

91. Le Comité a recommandé que le point concernant les sources d'énergie nucléaires soit maintenu à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique pour donner aux délégations la possibilité de l'examiner en séances plénières.

2. Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

92. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 53/45, le Sous-Comité juridique, par le biais de son Groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour, sous la présidence de Daniel Eduardo Amigo (Argentine), avait continué d'examiner les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires.

93. Le Comité a pris note des travaux exécutés par le Sous-Comité juridique et le Groupe de travail, comme il ressortait de leurs rapports (A/AC.105/721, par. 26 à 41 et annexe D).

94. Le Comité a pris note des délibérations sur la question de l'orbite géostationnaire telles qu'elles figuraient dans le rapport du Sous-Comité juridique. Il a également noté qu'un échange de vues avait eu lieu sur le sujet, en particulier sur la base des idées formulées dans les documents de travail intitulés « Quelques aspects relatifs à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires » (A/AC.105/C.2/L.200 et

Corr.1), présenté par la Colombie au Sous-Comité juridique à sa trente-cinquième session; «Analyse de la compatibilité de l'approche contenue dans le document de travail intitulé «Quelques considérations concernant l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires» et des réglementations existantes de l'Union internationale des télécommunications relatives à l'utilisation de l'orbite géostationnaire» (A/AC.105/C.2/L.205), préparé par le Secrétariat en coopération avec l'UIT et soumis au Sous-Comité à sa trente-sixième session; et un document de séance (A/AC.105/C.2/1997/CRP.3/Rev.1) contenant un compendium des sections pertinentes et/ou des documents mentionnés dans le document de travail présenté par la Colombie, dont le Sous-Comité avait été saisi à sa trente-sixième session.

95. Le Comité a aussi noté qu'au cours de l'échange de vues sur la question de l'orbite géostationnaire, il avait été tenu compte de l'accord qui s'était instauré au sujet de l'acceptation universelle des principes scientifiques énoncés par la République tchèque à la trente-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique, dans le document intitulé «L'orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques; utilisation et application notamment en matière de communications spatiales et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et intérêts des pays en développement» (A/AC.105/C.1/L.216).

96. Le Comité a noté que le Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes avait exprimé l'avis que la question du caractère et de l'utilisation de l'orbite géostationnaire continuait de présenter un intérêt particulier pour les États membres de son Groupe et que le Comité et le Sous-Comité juridique devraient donc continuer de l'examiner jusqu'à ce que les questions s'y rapportant aient été résolues à la satisfaction de tous les États. Le Groupe était aussi d'avis que le document de travail présenté par la Colombie à la trente-cinquième session du Sous-Comité juridique (A/AC.105/L.200 et Corr.1) pourrait servir de base pour la suite de l'examen de cette question.

97. Plusieurs délégations ont répété qu'en raison de ses caractéristiques particulières, l'orbite géostationnaire exigeait un régime juridique *sui generis* spécial pour en réglementer l'accès et l'utilisation par tous les États, compte tenu des besoins des pays en développement. Il a été indiqué de plus qu'il faudrait tenir compte aussi à cet égard des besoins des pays équatoriaux.

98. Selon d'autres délégations, étant donné que l'orbite géostationnaire faisait partie intégrante de l'espace extra-atmosphérique, le régime juridique établi par le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y

compris la Lune et les autres corps célestes⁶, était applicable aux activités relatives à cette orbite.

99. Le Comité a noté qu'il avait été demandé au Secrétariat de mettre à jour, en coopération avec l'UIT, les documents A/AC.105.C.2/L.205 et A/AC.105/C.2/1997/CRP.3/Rev.1 afin de poursuivre l'examen du document de travail (A/AC.105/L.200 et Corr.1) présenté par la Colombie au Sous-Comité juridique.

100. Le Comité a recommandé que le Sous-Comité juridique poursuive l'examen de la question à sa trente-neuvième session, en 2000.

3. Examen de l'état d'avancement des cinq instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique

101. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 53/45, le Sous-Comité juridique, par l'institution d'un Groupe de travail présidé par Vassilios Cassapoglou (Grèce), avait poursuivi l'examen de l'état d'avancement des cinq instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique, afin d'encourager un plus grand nombre d'adhésions à ces instruments.

102. Il a été rappelé que ce point de l'ordre du jour ne visait aucunement à rouvrir le débat de fond ni à réviser ou modifier les cinq instruments en question.

103. Le Comité a pris note des travaux du Sous-Comité juridique et du Groupe de travail sur le point 5 de l'ordre du jour, dont il est rendu compte dans leurs rapports (A/AC.105/721, par. 42 à 55 et annexe II).

104. Le Comité a noté que plusieurs délégations avaient fait connaître au Sous-Comité juridique l'état actuel de leurs adhésions aux cinq instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique et les futures mesures qu'ils avaient l'intention de prendre. Une délégation avait donné des renseignements analogues au Comité.

105. Le Comité a noté qu'un échange de vues s'était instauré au sein du Sous-Comité juridique sur l'état d'avancement des cinq instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique, sur la base notamment des idées formulées dans une note du Secrétariat sur ce sujet (A/AC.105/C.2/L.210 et Add.1) et de documents de travail sur la question présentés par l'Allemagne, au nom des États membres de l'ESA et des États ayant conclu des accords de coopération avec cette Agence (A/AC.105/C.2/L.211/Rev.1, par. 2 à 9) et par la Fédération de Russie (A/AC.105/C.2/L.213).

106. Le Comité a noté les recommandations du Groupe de travail (A/AC.105/721, annexe II, par. 13 et 14) et il a

recommandé au Sous-Comité juridique de poursuivre l'examen de la question à sa trente-neuvième session, en 2000.

4. Questions diverses

a) Contribution du Sous-Comité juridique à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

107. Le Comité a noté que le Sous-Comité juridique avait examiné le projet de rapport d'UNISPACE III et qu'il avait formulé à son égard des observations dont il serait rendu compte dans le texte du projet examiné à la Conférence.

108. Le Comité a noté que le Sous-Comité juridique avait examiné le projet de rapport sur les travaux du Sous-Comité que son Président avait adressé à UNISPACE III et qu'il l'avait commenté, étant entendu que le rapport final rendrait compte des vues du Président et ne refléterait pas nécessairement les vues collectives du Sous-Comité.

b) Futur ordre du jour du Sous-Comité juridique

109. Le Comité a noté que le Sous-Comité juridique avait poursuivi les consultations officieuses en vue de dresser une liste de points annotés et agréés par consensus, que le Comité pourrait examiner en vue de leur inscription éventuelle à l'ordre du jour du Sous-Comité. Les vues du Sous-Comité sur cette question sont consignées dans son rapport (A/AC.105/721, par. 58 à 65).

110. Certaines délégations ont estimé qu'il conviendrait de revitaliser les travaux du Sous-Comité juridique, notamment en inscrivant de nouveaux points à l'ordre du jour de celui-ci. Il a été avancé, toutefois, que le Sous-Comité devrait essentiellement s'employer à servir les intérêts de tous les États et non se contenter d'élaborer de nouvelles normes juridiques réglementant les activités spatiales.

111. Certaines délégations ont exprimé leur soutien à la proposition figurant dans un document de travail présenté par l'Argentine sous le titre «Plan de travail pour les activités en rapport avec le point de l'ordre du jour intitulé 'Aspects commerciaux des activités spatiales'» (A/AC.105/C.2/L.215), lequel figurerait dans l'annexe du rapport du Sous-Comité juridique (A/AC.105/721, annexe III).

112. L'avis a été supprimé qu'en vue de la finalisation par le Sous-Comité scientifique et technique, à sa session de 1999, du rapport technique sur les débris spatiaux (A/AC.105/720), le moment était venu pour le Sous-Comité juridique d'envisager d'inscrire à son ordre du jour le point intitulé «Examen des normes actuelles de droit international

applicables aux débris spatiaux», sur proposition de la délégation tchèque [A/AC.105/721, par. 59 b)].

113. Le Comité a noté que les consultations intersessions concernant le concept «d'État de lancement», tenues à Bonn (Allemagne) le 9 décembre 1998 et ouvertes à tous les États Membres intéressés, s'étaient traduites par l'addition d'un nouveau point intitulés «Examen du concept d'État de lancement» à la liste des points pouvant être inscrits à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique. Le rapport sur ces consultations (A/AC.105/L.217) avait été mis à la disposition des membres du Sous-Comité juridique à sa trente-huitième session. Conformément à la prescription par le Comité, à sa quarante et unième session⁷, des consultations intersessions, le rapport sur les conclusions de ces consultations serait présenté pour examen et adoption au Comité lors de la session.

114. Le Comité est convenu qu'un nouveau point intitulé «Examen du concept 'd'État d'avancement'» devrait être inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique. Ce point serait examiné par un groupe de travail, dans le cadre d'un plan de travail triennal, à partir de l'an 2000 et selon le calendrier suivant:

2000	Présentations spéciales sur les nouveaux systèmes et opérations de lancement
2001	Examen du concept «d'État de lancement», tel qu'il figure dans la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux ⁸ et dans la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ⁹ , lesquelles sont appliquées par les États et les organisations internationales.
2002	Examen des mesures visant à promouvoir les adhésions à la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux et à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, et le respect de toutes leurs dispositions.

115. Le Comité a rappelé la décision qu'il avait prise à sa quarante et unième session tendant à ce que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique invitent les entités intéressées à faire des présentations spéciales sur les nouveaux systèmes et opérations de lancement à leurs sessions de l'an 2000 aux fins de mieux comprendre ces activités¹⁰.

116. Le Comité a examiné la proposition présentée au Sous-Comité juridique par l'Allemagne au nom de l'Autriche, du

Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Grèce, de l'Inde, des Pays-Bas et de la Suède dans un document de travail intitulé «Révision de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique» (A/AC.105/721, annexe IV, sect. A).

117. Après un débat sur cette proposition, le Comité a décidé d'adopter une structure révisée de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique et l'ordre du jour de la trente-neuvième session du Sous-Comité, tel qu'ils figurent à l'annexe I du présent rapport.

D. Questions diverses

1. Rapports au Comité

118. Le Comité a pris note avec satisfaction de la participation à ses travaux et à ceux de ses sous-comités de représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'UNESCO, de l'OMM, de l'UIT, de l'AIEA, du COSPAR, de l'ESA, de l'AIA, de l'IAF, de l'UAI, de l'Association de droit international, d'INTERPOUTNIK, de la SIPT et de l'Organisation internationale des télécommunications par satellites. Le Comité a exprimé ses remerciements aux organisations qui avaient présenté des rapports sur leurs activités et demandé aux organisations intéressées de continuer à le tenir informé de leurs activités dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

119. Le Comité a recommandé au Secrétariat d'inviter les États Membres à soumettre des rapports annuels sur leurs activités spatiales. Outre les informations sur les programmes spatiaux nationaux et internationaux, les rapports pourraient renfermer des données sur les retombées bénéfiques des activités spatiales et sur d'autres sujets à la demande du Comité et de ses organes subsidiaires.

2. Membres du Bureau

120. Le Comité a noté que l'Assemblée générale, au paragraphe 9 de sa résolution 53/45, avait pris note de la décision prise par le Comité à sa quarantième session sur la composition de ses bureaux et de ses organes subsidiaires pour le deuxième mandat commençant en 2000, dans le cadre de l'application des dispositions relatives aux méthodes de travail de ces organes, qu'elle a approuvées au paragraphe 11 de sa résolution 52/56 du 10 décembre 1997.

121. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Afrique avait proposé la candidature de Mohamed Aït Belaïd (Maroc) aux fonctions de premier vice-président du Comité. Le Comité a également noté que le Groupe des États d'Asie avait

proposé la candidature de G. M. Nair (Inde) et de H. Djojodihardjo (Indonésie) à ces fonctions. Étant donné qu'il faudrait tenir des consultations supplémentaires sur la question des membres des bureaux pour le deuxième mandat triennal, le Comité est convenu de tenir des consultations entre délégations et groupes régionaux en vue de dégager un consensus sur la question d'ici à la session de 2000 du Sous-Comité scientifique et technique.

E. Travaux futurs

122. Le Comité a pris note des vues exprimées par le Sous-Comité scientifique et technique sur le rôle et les travaux futurs du Sous-Comité (A/AC.105/719, par. 77 à 90). Le Comité a aussi noté que la proposition contenue dans un document de travail présenté par l'Allemagne au nom de l'Autriche, du Canada, de la Chine, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Italie, du Japon, du Maroc, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Turquie (A/AC.105/C.1/L.227) à la trente-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique en 1999 pourrait servir de base à un consensus à la présente session du Comité, tout en prenant en considération les vues exprimées par d'autres délégations.

123. À sa 461^e séance, le Comité est convenu d'une réorganisation de l'ordre du jour et de l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique, qui seraient reflétées dans l'ordre du jour provisoire pour l'an 2000 figurant à la section A de l'annexe I du présent rapport.

124. En ce qui concerne l'ordre du jour du Sous-Comité juridique, le Comité a noté qu'une proposition avait été présentée par l'Allemagne au nom de l'Autriche, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Grèce, de l'Inde, des Pays-Bas et de la Suède (A/AC.105/C.2/L.217 et Corr.1) à la trente-huitième session du Sous-Comité juridique.

125. À sa 461^e séance, le Comité est convenu d'une réorganisation de l'ordre du jour et de l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour provisoire du Sous-Comité juridique pour l'an 2000, présenté à la section B de l'annexe I du présent rapport.

F. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

126. Le Comité a retenu pour 2000 le calendrier provisoire ci-après :

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	7-18 février	Vienne
Sous-Comité juridique	27 mars-7 avril	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	14-23 juin	Vienne

Notes

- ¹ La Malaisie et le Pérou sont également membres du Comité et siègent en alternance, tous les deux ans, depuis le 1er janvier 1995, avec la République de Corée et Cuba, respectivement.
- ² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 20 (A/52/20, annexe I, par. 2).*
- ³ Ibid.
- ⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 20 (A/53/20), par. 23 à 44.*
- ⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 20 (A/53/20), par. 153.*
- ⁶ Résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe.
- ⁷ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 20 (A/53/20, par. 152).*
- ⁸ Résolution 2777 de l'Assemblée générale (XXVI), annexe.
- ⁹ Résolution 3235 de l'Assemblée générale (XXIX), annexe.
- ¹⁰ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 20 (A/53/20), par. 153.*

Annexe I

Ordres du jour du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique

A. Ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique

1. Compte tenu des paragraphes 14 et 15 de la résolution 53/45 de l'Assemblée générale en date du 3 décembre 1998^a, dont il est question dans l'ordre du jour provisoire de la trente-sixième session du Comité scientifique et technique, en 1999 (A/AC.105/C.1/L.225), ainsi que de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), qui s'est tenue à Vienne du 19 au 30 juin 1999 en tant que session extraordinaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et était ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Comité a adopté la réorganisation de l'ordre du jour ci-après pour le Sous-Comité scientifique et technique et les ordres du jour des trente-septième et trente-huitième sessions du Sous-Comité, qui se tiendront respectivement en 2000 et en 2001.

Questions à inscrire au projet d'ordre du jour provisoire de la trente-septième session du Sous-Comité scientifique et technique, qui se tiendra en 2000

1. Échange de vues général et présentation des rapports sur les activités nationales^b.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des applications des techniques spatiales après la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
3. La télédétection spatiale, y compris, notamment, ses applications intéressant les pays en développement et la surveillance de l'environnement mondial.
4. Points de l'ordre du jour examinés au titre des plans de travail :

Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace :

Première année du plan de travail : identification des procédés et des normes techniques utilisés sur Terre qui pourraient être appliqués aux sources d'énergie nucléaires dans l'espace, et identification des différences entre ces dernières et les applications terrestres de l'énergie nucléaire^c.

5. Thèmes de réflexion individuels :
 - a) Coopération internationale dans le domaine des vols spatiaux habités;
 - b) Exposés sur les nouveaux systèmes et opérations de lancement;
 - c) Débris spatiaux^d :

Thème pour 2000 : examen de l'application internationale des normes de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et des recommandations du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux concernant l'élimination des satellites en orbite géostationnaire à la fin de leur vie utile. Ce thème de réflexion pourrait être élargi à l'élimination des étages supérieurs utilisés pour atteindre des orbites géostationnaires ainsi qu'aux questions relatives aux débris associés aux orbites de transfert géostationnaires;

- d) L'orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques; utilisation et applications, notamment en matière de communications spatiales et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et intérêts des pays en développement.
- 6. Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique en 2001, y compris l'identification des sujets devant être traités dans le cadre de points particuliers de l'ordre du jour ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels (reposant essentiellement sur les résultats d'UNISPACE III).
- 7. Rapport présenté au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Questions à inscrire au projet d'ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique, qui se tiendra en 2001

- 1. Échange de vues général et présentation des rapports sur les activités nationales^e.
- 2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des applications des techniques spatiales après la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
- 3. La télédétection spatiale, y compris, notamment, ses applications intéressant les pays en développement et la surveillance de l'environnement mondial.
- 4. Points de l'ordre du jour examinés au titre des plans de travail :
 - a) Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace :
Deuxième année du plan de travail : examen des procédés, propositions et normes nationaux et internationaux et des documents de travail nationaux concernant le lancement et l'utilisation pacifique de sources d'énergie nucléaires dans l'espace^f;
 - b) Thèmes à arrêter en 2000 (première année des plans de travail).
- 5. Thèmes de réflexion individuels :
 - a) Débris spatiaux^g :
Thème pour 2001 à arrêter ultérieurement;
 - b) L'orbite géostationnaire : nature physique et caractéristiques techniques; utilisation et applications, notamment en matière de communications spatiales, et questions diverses du domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et intérêts des pays en développement;
 - c) Autres questions à arrêter en 2000.
- 6. Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2002, y compris l'identification des thèmes de réflexion individuels ou des thèmes à traiter au titre des plans de travail pluriannuels.

7. Rapport présenté au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

B. Ordre du jour du Sous-Comité juridique

2. À l'issue du débat consacré à la réorganisation de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique, dans le cadre duquel un document de travail avait été présenté sur le sujet (A/AC.105/C.1/L.227), la décision ci-après concernant la révision de l'ordre du jour a pour objet de revitaliser les travaux du Sous-Comité juridique en offrant l'occasion d'élargir le débat sur les questions juridiques de fond qui affectent le déroulement des activités spatiales. Ce débat aurait pour objet d'explorer la nature et la portée de ces questions, sans qu'il faille en conclure qu'il déboucherait nécessairement sur l'élaboration de principes ou normes juridiques. Conformément à cette approche, l'ordre du jour révisé imprime un nouvel élan au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour ce qui est de diriger les travaux de son Sous-Comité juridique en mettant à la disposition du Comité un mécanisme bien conçu lui permettant de donner des instructions au Sous-Comité juridique et en réorganisant son ordre du jour.

3. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique décide ce qui suit :

- a) L'ordre du jour du Sous-Comité juridique sera organisé comme suit :
- i) *Questions ordinaires*, parmi lesquelles l'«échange de vues général», l'«état des traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique» (ce qui permettrait d'établir des rapports sur toute nouvelle signature ou ratification ainsi que sur l'application des traités), l'«information sur les activités des organisations internationales dans le domaine du droit de l'espace» et la question liée à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires;
 - ii) *Termes de réflexion individuels*, qui sont arrêtés l'année précédente et qui ne sont examinés que pendant une année en plénière, à moins que leur examen ne soit renouvelé;
 - iii) *Points de l'ordre du jour abordés au titre du plan de travail pluriannuel et examinés en groupe de travail*. Les questions examinées au titre de ces plans de travail doivent au préalable avoir été examinées en tant que thèmes de réflexion individuels;
 - iv) *Questions futures dont le Sous-Comité juridique devra s'occuper*. Au titre de ce point, des questions peuvent être proposées pour examen soit en tant que thèmes de réflexion individuels soit en tant que questions examinées au titre d'un plan de travail : le Comité se prononcera ensuite sur l'inscription de ces nouvelles questions à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique;
- b) L'ordre du jour du Sous-Comité juridique pour l'an 2000 devrait donc être le suivant :
- i) *Questions ordinaires*
 1. Échange de vues général.
 2. État des traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique.
 3. Information sur les activités des organisations internationales dans le domaine du droit de l'espace.

4. Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens de l'utiliser de façon rationnelle et équitable, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications^h.
- ii) *Thèmes de réflexion individuels*
 5. Question de l'examen et de la révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
- iii) *Points de l'ordre du jours examinés au titre de plans de travail*
 6. Examen de l'état actuel des cinq instruments juridiques internationaux régissant l'espace extra-atmosphérique (troisième année du plan de travail).
 7. Examen de la notion d'«État de lancement» :
Première année du plan de travail : exposés spéciaux sur les nouveaux systèmes et opérations de lancement.
- iv) *Nouveaux points*
 8. Propositions du Sous-Comité juridique au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique tendant à inclure de nouvelles questions en tant que thèmes de réflexion individuels ou questions à examiner au titre de plans de travail.

Notes

^a À l'alinéa j) du paragraphe 14, l'Assemblée générale a indiqué que le Comité de la recherche spatiale et la Fédération internationale d'astronautique devraient être invités à organiser un colloque sur le thème privilégié, qui se tiendrait durant la première semaine de la trente-septième session du Sous-Comité. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a noté avec satisfaction que le thème de réflexion pour cette session serait «Commercialisation des applications des techniques spatiales : nouveaux débouchés» (voir par. 82 du présent rapport).

^b Ce point de l'ordre du jour regroupe plusieurs points précédents, par exemple les points consacrés à l'état des sciences et des techniques dans le domaine de la télédétection, à la technologie des lanceurs et à l'exploration des planètes, qui ne donnaient lieu ces dernières années qu'à un échange d'informations.

^c A/AC.105/697, annexe III, appendice.

^d Tenir le Comité au courant de l'évolution de la situation dans ce domaine, y compris par le biais de rapports nationaux et de rapports d'organisations internationales compétentes.

^e Ce point de l'ordre du jour regroupe plusieurs points précédents, par exemple les points consacrés à l'état des sciences et des techniques dans le domaine de la télédétection, à la technologie des lanceurs et à l'exploration des planètes, qui ne donnaient lieu ces dernières années qu'à un échange d'informations.

^f A/AC.105/697, annexe III, appendice.

^g Tenir le Comité informé de l'évolution de la situation dans ce domaine, y compris par le biais de rapports nationaux et de rapports des organisations internationales compétentes.

^h Ce point de l'ordre du jour sera également abordé en groupe de travail.

Annexe II

Mesures proposées pour donner suite à l'étude technique sur les débris spatiaux réalisée par le Sous-Comité scientifique et technique

Document de travail présenté au titre du point 6 de l'ordre du jour par la France*

I. Introduction

1. La question des débris spatiaux est inscrite à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique depuis le mois de février 1994, date à laquelle le Sous-Comité a conclu qu'une base scientifique et technique solide était une condition préalable à la poursuite des études réalisées dans ce domaine. Le plan de travail ci-après a donc été adopté en 1995 :

- 1996 Mesures des débris spatiaux, interprétation des données et effets de l'environnement formé par les débris spatiaux sur les systèmes spatiaux.
- 1997 Modélisation de l'environnement que forment les débris spatiaux et évaluation des risques.
- 1998 Mesures destinées à réduire les dangers associés aux débris spatiaux.

2. Le Sous-Comité a reconnu que les États Membres devraient accorder une plus grande attention aux débris spatiaux et leur a instamment demandé ainsi qu'aux organisations internationales de lui fournir des informations sur les mesures concrètes qui s'étaient révélées efficaces pour réduire la quantité de débris produits.

3. Pendant la durée du plan de travail, des travaux très importants ont été réalisés, en étroite liaison avec de nombreux pays et avec le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux. En février 1999, le Sous-Comité a adopté le rapport dans son intégralité, qui reflète précisément la position actuelle sur ce point.

II. Proposition

4. Pour poursuivre cette tâche, les mesures ci-après sont proposées :
- a) Diffuser le rapport adopté par le Sous-Comité scientifique et technique aussi largement que possible;
 - b) Demander au Comité de charger le Sous-Comité juridique :
 - i) D'évaluer l'applicabilité des traités relatifs à l'espace aux questions concernant les débris spatiaux, à la lumière du rapport adopté par le Sous-Comité scientifique et technique en 1999, et déterminer si le Sous-Comité devrait envisager des questions supplémentaires dans le cadre de ses travaux;
 - ii) De faire rapport sur ces questions au Comité à sa quarante-troisième session en 2001;

* Au nom des pays suivants : Allemagne, Autriche, Canada, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède.

-
- c) Demander au Comité de décider de la nature des nouvelles activités qui pourraient être nécessaires et de donner des instructions au Sous-Comité scientifique et technique selon les besoins.

5. Ces propositions ont un caractère suffisamment souple pour être adaptées à la lumière de l'évolution des connaissances dans le domaine des débris spatiaux. Ces propositions, approuvées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, contribueront à montrer à tous les États Membres, quand ils se réuniront dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, l'importance que le Comité attache à ce sujet.
